

## Litige sur acaht immobilier à l'étranger

Par houda1500, le 14/10/2009 à 15:33

## Bonjour,

suite à l'achat d'un appartement au maroc (projet immobilier tamesna) auprès de l'entreprise général contractor dont le siège se situe à casablanca, celle ' ci n'a pas honoré le délai de livraison prévu. en effet,la livraison était prévu pour septembre 2009, hors en me rendant sur les lieux, je constate que les appartements ne sont pas finis et les travaux arrêtés. la société a fait faillite apparamment et personne ne sait nous dire ce qu'il advient de l'acompte que l'on a versés pour la réservation dudit appartement. nous sommes un couple mixte franco-marocain, résidant en france. que devons nous faire pour régler le litige? a qui s'adresser? merci